

Formulaire :

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU Nom et coordonnées de l'EPCI ou de la commune compétente (adresse postale et email)	Mairie de Crozes Hermitage - 19 place de la Mairie - 26600 CROZES HERMITAGE mairie.26@orange.fr
Nom et coordonnées de la personne à contacter (adresse postale et email)	Florent DEREUMAUX contact.atlito@gmail.com
Document concerné	<input type="checkbox"/> Carte Communale <input checked="" type="checkbox"/> PLU <input type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLUi valant PLH
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input type="checkbox"/> Révision <input type="checkbox"/> Mise en compatibilité <input checked="" type="checkbox"/> Modification simplifiée
Date de délibération prescrivant la procédure.	Arrêté pris le 13 juillet 2022
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	Non concernée
Si un document existait précédemment, quel est son type et sa date d'approbation ?	PLU approuvé le 17 mai 2021
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	Non

Renseignements sur le territoire concerné	
Commune(s) concernée(s)	Crozes Hermitage
Nombre d'habitants concernés (source INSEE)	659 (INSEE 2019)
Superficie du territoire concerne (en hectares)	548 ha
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) <input checked="" type="checkbox"/> Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence <input checked="" type="checkbox"/> SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain (PDU) <input checked="" type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat (PLH) <input checked="" type="checkbox"/> Plan Climat Énergie Territorial (PCET) <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional (PNR) <input type="checkbox"/> Autres :

Projet d'aménagement de la commune
Quelles sont les orientations formulées dans le PADD? <i>Fournir le PADD du document concerné.</i>
Conserver le caractère rural et agréable de Crozes-Hermitage par un développement démographique mesuré et une urbanisation ouverte aux logiques de durabilité:
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole et paysager, vecteur de tranquillité et de charme

Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ?
Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ?

Augmentation de 0,7% sauf 683 habitants (+64) à l'horizon 2029

Zone AUc actuelle: 0,74 ha

Description des différents projets prévus dans le cadre du projet de document d'urbanisme (description des projets et des zones ouvertes). Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe 3

La Commune souhaite actuellement mettre à jour son document d'urbanisme pour :

- Retrait des règles visant à appliquer les règles en cas de divisions de terrains (article R151-21) ;
- Ajout de la définition de hauteur des constructions ;
- Retrait de règles d'aspect extérieur soumises à trop d'interprétation ;
- Précision de règles sur les volets roulants dans les autres cas que les constructions neuves ;
- Ajout de précisions sur les dérogations permises par l'article L151-28 du Code de l'Urbanisme ;
- Retrait de règles sur le stationnement.
- Permettre l'aménagement de la zone AU en retirant l'emplacement réservé.
- Permettre l'aménagement de la zone AU en adaptant les règles avec le projet dont la philosophie a été validée par le élus.

Une notice explicative est annexée au présent formulaire.

Le projet de document d'urbanisme sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) **ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?** (ex : zonage d'assainissement) ?
Si oui, préciser

Non

Le projet est-il concerné par :

Un SCoT ? Un schéma de secteur ?

Si oui lesquels ?

Ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi Grenelle 2 ? (*effet de serre, qualité de l'air, de l'eau et des sols, restauration et protection de la biodiversité, etc*)

SCOT du Grand Rovaltain

Oui

Un SDAGE et/ou SAGE ? Si oui le(s)quel(s) ?

La commune intègre le périmètre du SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Si oui pour quelle(s) raison(s).
Non, après avis de la MRAe

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones à enjeu environnemental sera utilement jointe.

Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	D'après le Portail de l'artificialisation des sols, 8 ha ont été artificialisés entre 2009/2010 et 2019/2020
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Extrait du PADD : La consommation foncière est limitée à 2,5 ha dont 1,8 ha sont des dents creuses à combler
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire? Si oui :	
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	Non, la modification simplifiée ne concerne pas une ouverture à l'urbanisation.
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).	

Quelles sont les possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant:		
	Potentialités	Utilisées dans le projet
Dents creuses	L'ajustement ne porte pas sur l'évolution du compte foncier	

Logements ou locaux vacants	L'ajustement ne porte pas sur l'évolution du compte foncier
Changements d'usage	L'ajustement ne porte pas sur l'évolution du compte foncier
Renouvellement urbain	L'ajustement ne porte pas sur l'évolution du compte foncier

**Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ?
Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?**

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou a proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :		Incidences décelées	Mesures proposées
Zones agricoles ou naturelles	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Continuités écologiques et patrimoine naturel			
Zones Natura 2000 dans un rayon de 20km à la commune (préciser le type, l'appellation, le code et la distance à la commune)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (préciser le type, la dénomination et l'identifiant national),	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) (préciser la dénomination et l'identifiant national),	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Zones faisant l'objet d'arrêté préfectoral de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Espace Naturel Sensible (ENS)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Autres :			
Patrimoine culturel et paysager			
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Sites classés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Sites inscrits	<input type="checkbox"/> Oui	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	

	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
Patrimoine paysager selon l'atlas du paysage	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Monuments historiques sur la commune et dans un rayon de 500m	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou sites patrimoniaux remarquables	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Autres :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Préservation des ressources en eau			
Zones à dominante humide du SDAGE et/ou zones humides du SAGE et/ou zone identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Points de captage d'eau potable et les périmètres de protection associés	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Un zonage d'assainissement des eaux usées (ou projet de zonage ¹) est-il en vigueur?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Si oui, avez-vous prévu sa révision ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Si non, avez-vous prévu son élaboration ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Un zonage d'assainissement des eaux pluviales (ou projet de zonage ²) est-il en vigueur?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point	
Si oui, avez-vous prévu sa révision ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

¹Le zonage d'assainissement est soumis à un examen au cas par cas (R122-17 II 4° du code de l'environnement)

²Le zonage d'assainissement est soumis à un examen au cas par cas (R122-17 II 4° du code de l'environnement)

Si non, avez-vous prévu son élaboration ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilise(s)?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>La commune de Crozes-Hermitage, gère aussi en régie la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.</p> <p>La commune de Crozes-Hermitage, possède deux types d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectif, géré par le SIAGCL, • Non collectif, géré par la communauté de communes Hermitage-Tournonais. 	
Capacités d'alimentation en eau et d'assainissement pour assurer les besoins présents et futurs de la population	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Le Syndicat des Eaux de la Veune assure l'alimentation en eau potable de 100% des habitants de la commune via le captage dit des Marais, qui est, d'après les données 2019, exploité à 55% de ses capacités.</p> <p>Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de Gervans, Crozes-Hermitage et Larnage (SIAGCL) propose une conformité des équipements et de la performance épuratoire de 100%. Sa capacité est de 3700 eq.hab pour une charge actuelle en entrée d'environ 2 300 eq.hab.</p>	
Schéma et modalités de gestion des eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Risques et nuisances			
Zones exposées aux risques inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel (BASIAS ³).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation</p> <p>Risque sismique dans la commune : 3 - MODEREE</p> <p>Installations nucléaires à moins de 20 km de la commune</p> <p>Risque faible à moyen de retrait-gonflements des argiles</p> <p>0 ICPE 0 site Basias / Basol / Casias 0 cavité souterraine recensée</p>	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Nuisances connues (sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives) ou	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Non concernée	

projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	La commune de Crozes-Hermitage n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit. Néanmoins, la commune est concernée par un classement sonore des infrastructures de transport terrestre par arrêté préfectoral du 20 novembre 2014.	
Zones comportant des sols pollués (BASOL ⁴)?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Autres :			
Air, énergie, climat			
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

³BASIAS : Base de données des sites industriels et activités de service

⁴BASOL : Base de données sur les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif

Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Au SRADDET : Pôle d'envergure régional et pôles d'échanges multimodaux régionaux Réseau routier d'intérêt régional Règles 1 à 8 Règles 23 à 32 Règles 35 à 40	
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

**Éléments complémentaires
que le pétitionnaire souhaite communiquer (facultatif)**

Annexe 1 : Cartographies illustratives et synthèse des enjeux environnementaux issus du diagnostic



Figure 1. Localisation des principaux alignements d'arbres en contexte urbain



Figure 35. Repérage des emprises du site classé et du PDA sur le territoire communal

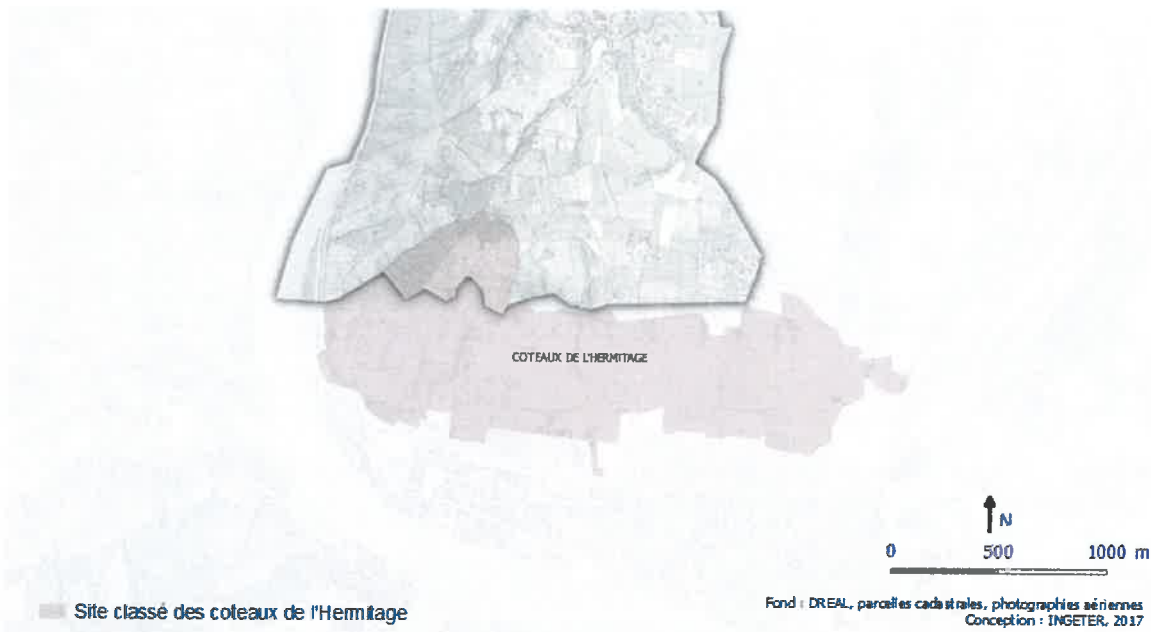
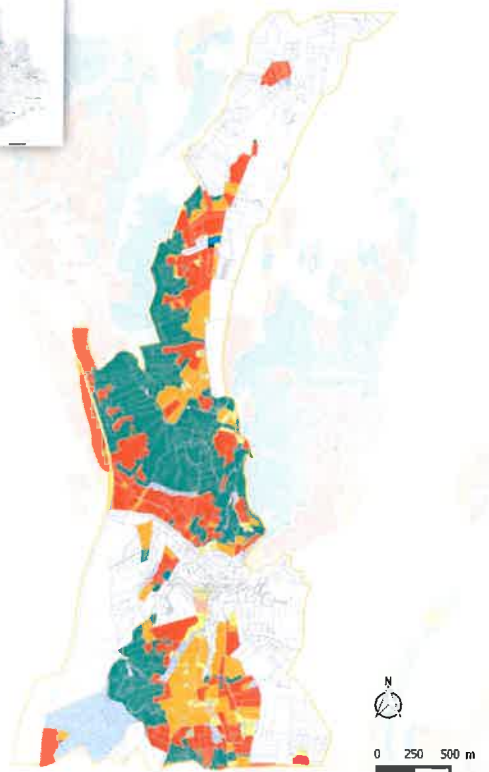


Figure 1. Le périmètre du site classé des coteaux de l'Hermitage



AOC CROZES-HERMITAGE
Inventaire du potentiel de production
Commune de CROZES-HERMITAGE



Chiffres clés de la commune :

Surface classée en AOC : **287,4ha**

Surface plantée : **79ha**
soit **28%** de la surface classée

Surfaces perdues ou menacées : **41,3ha**
soit **14%** de la surface classée

Potentiel de croissance : 168ha
soit **58%** de la surface classée

Chiffres clés de la commune par rapport à l'appellation :

Surface classée en AOC : **287,4ha**
soit **7%** de l'appellation

Surface plantée **79ha**
soit **5%** du vignoble

Surfaces perdues ou menacées : **41,3ha**
soit **6%** de la surface perdues ou menacées de l'appellation

Cadastré DGI - Carte Communale

Réalisation Novembre 2014 - Syndicat Intercommunal des Côtes du Rhône

Figure 1: Carte de localisation des zones d'Appellation d'origine

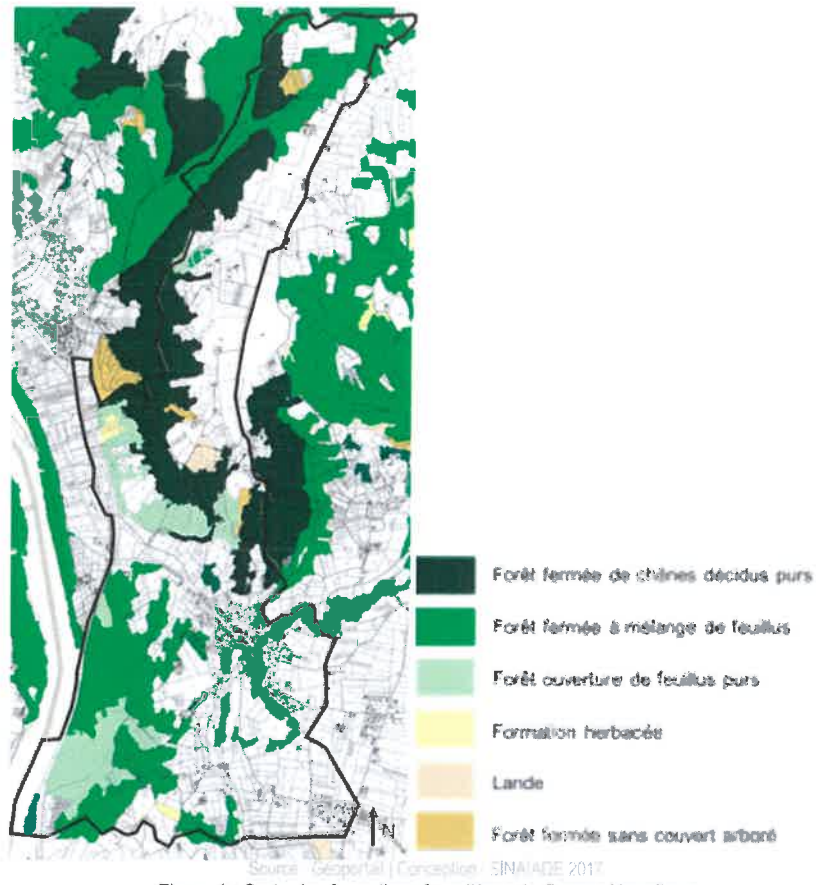


Figure 1 : Carte des formations forestières de Crozes-Hermitage



Figure 1 : Réseau hydrographique permanent à Crozes-Hermitage

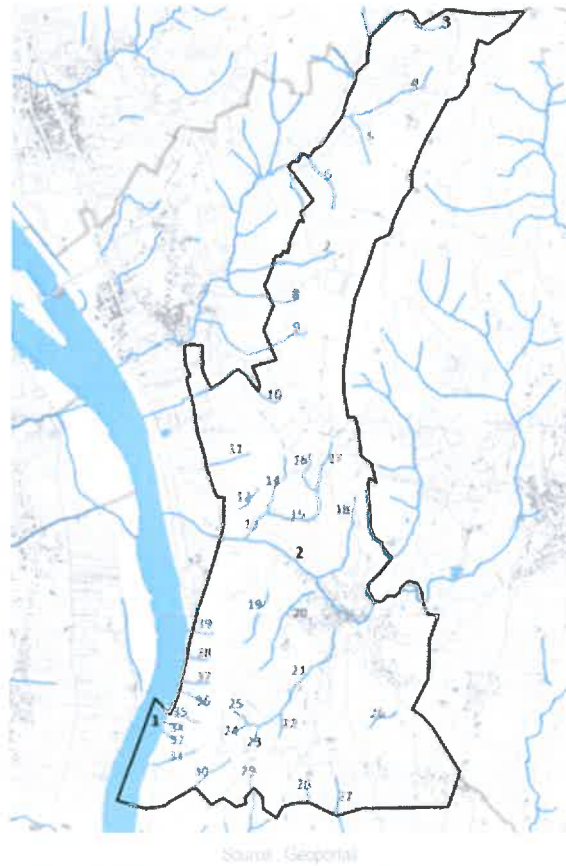


Figure 2 : Réseau hydrographique intermittent et permanent à Crozes-Hermitage

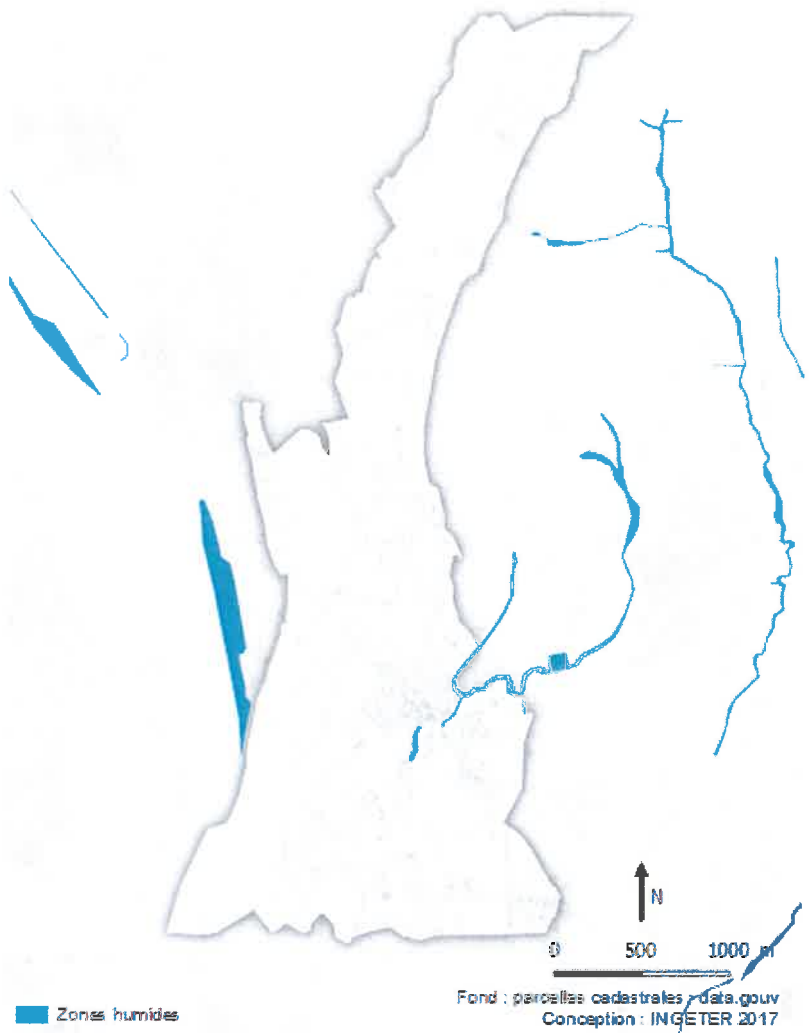


Figure 1. Localisation des zones humides sur la commune de Crozes-Hermitage

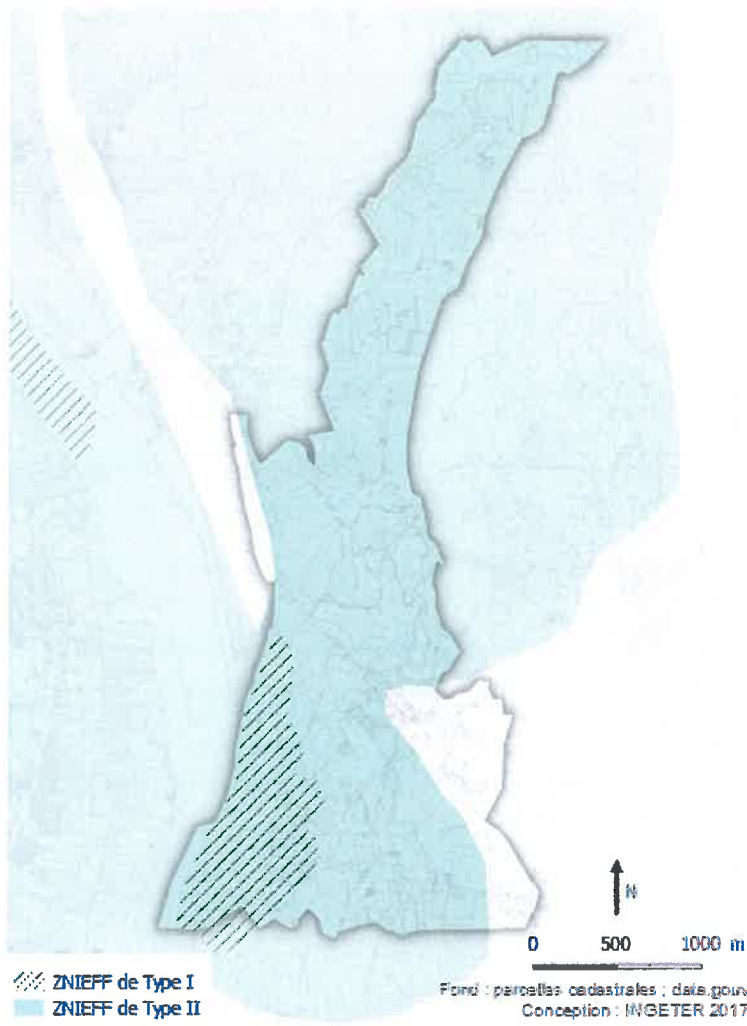


Figure 1. Localisation des ZNIEFF sur la commune de Crozes-Hermitage

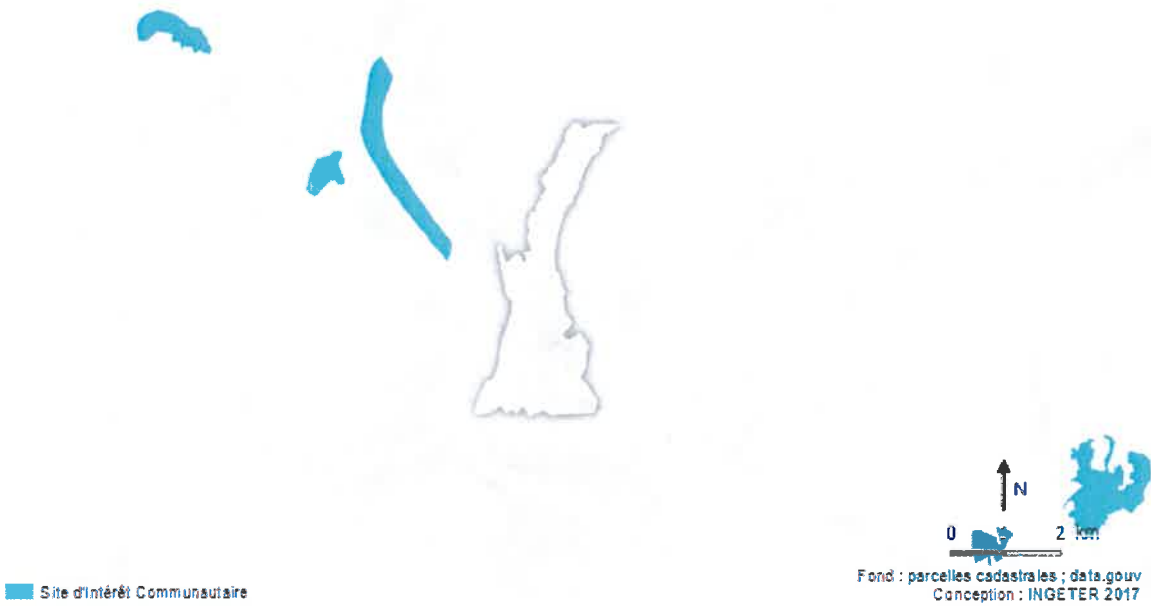


Figure 1. Localisation des sites Natura 2000 sur la commune de Crozes-Hermitage

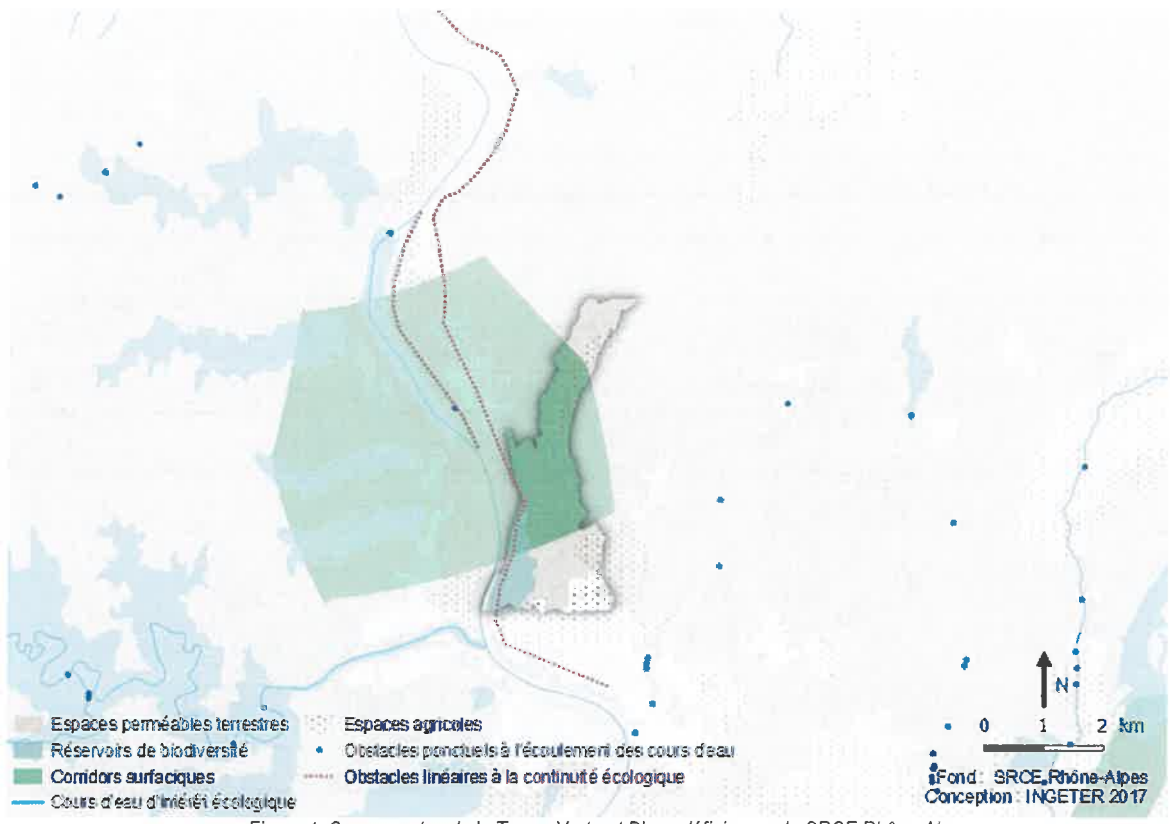


Figure 1. Composantes de la Trame Verte et Bleue définies par le SRCE Rhône-Alpes

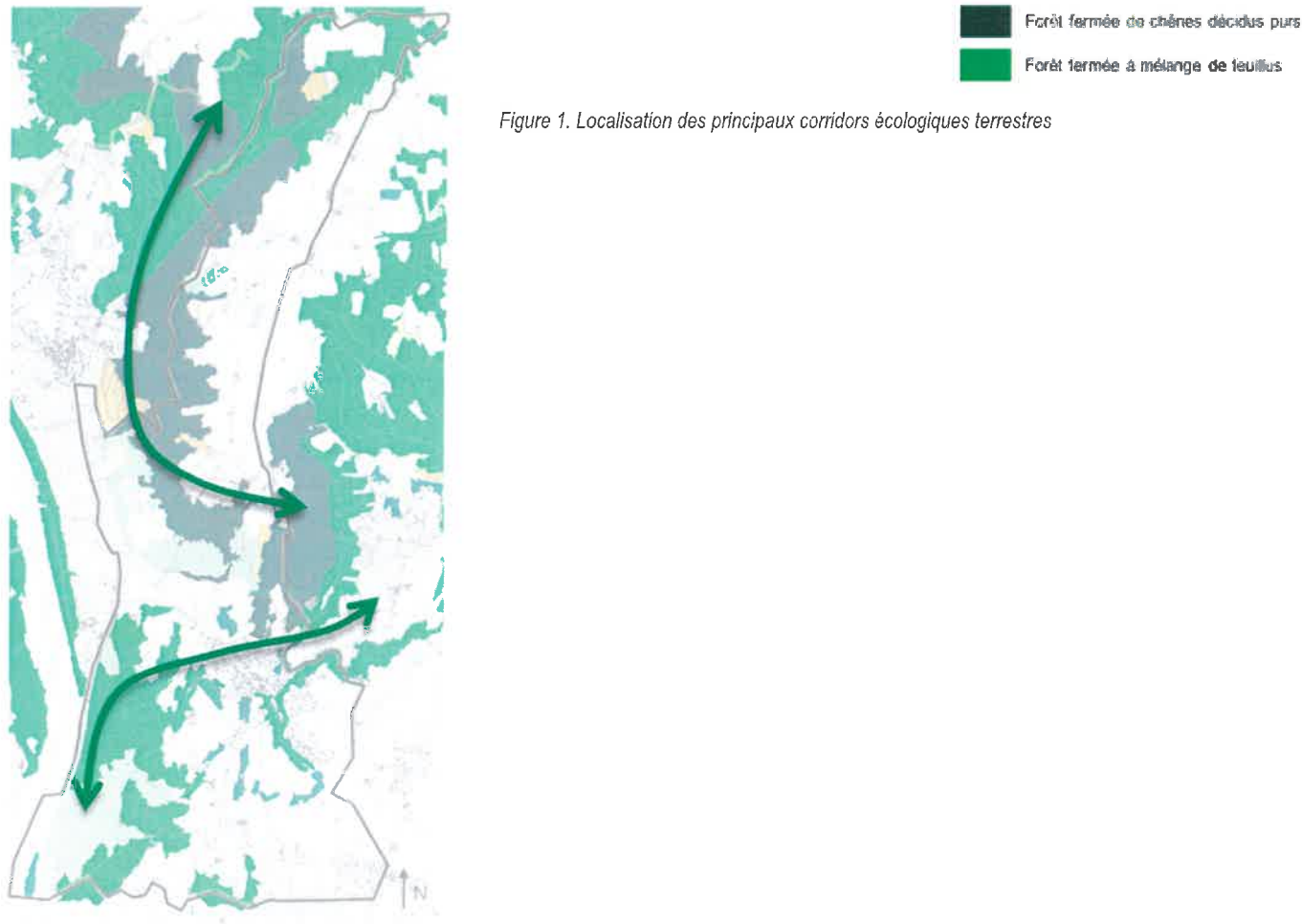
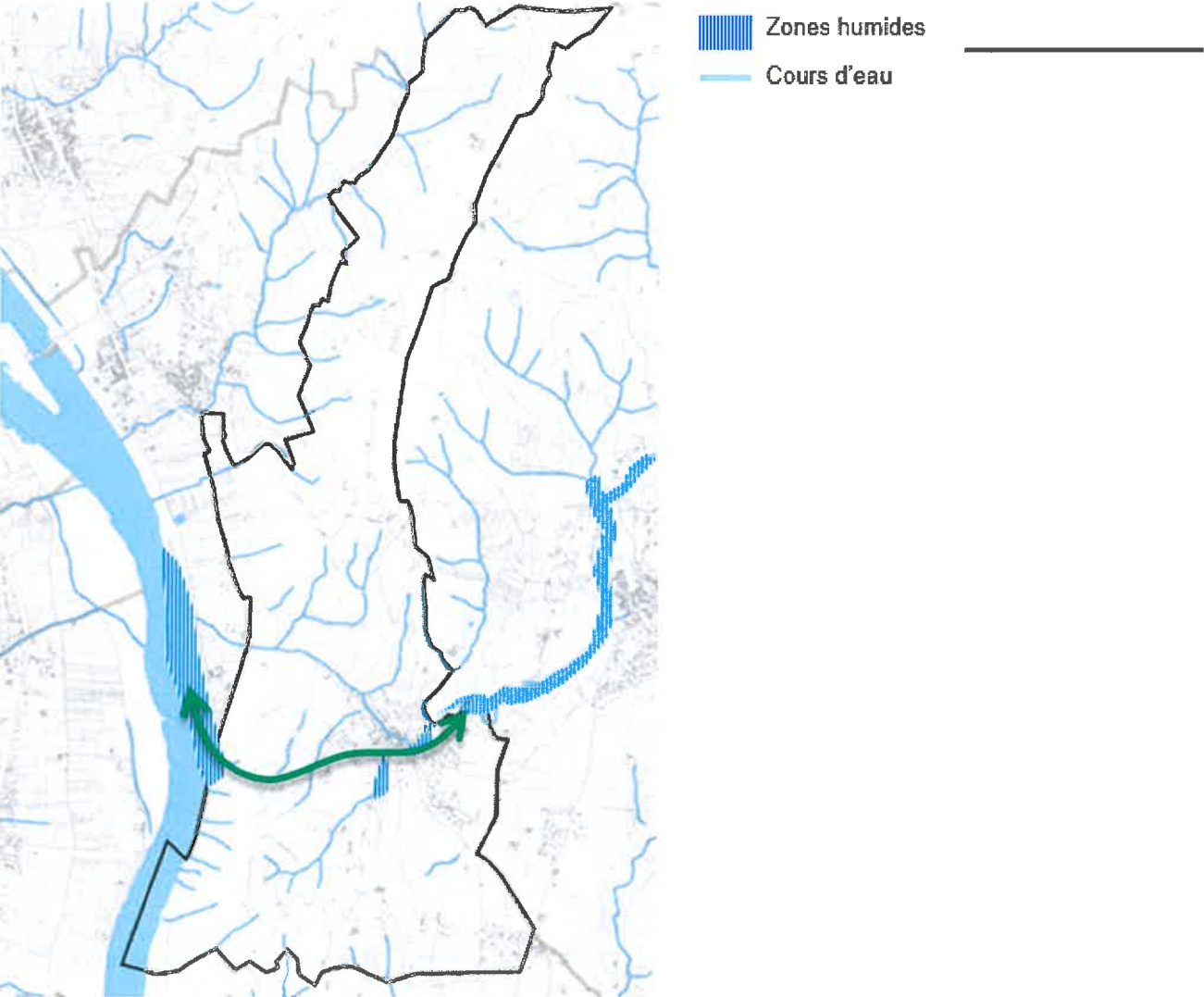
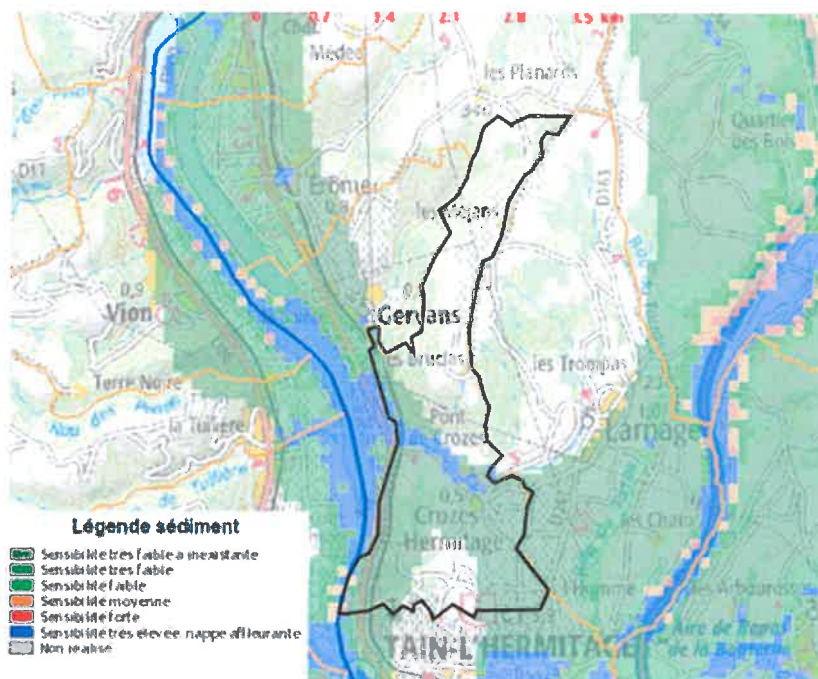


Figure 1. Localisation des principaux corridors écologiques terrestres

Figure 2 : Principaux corridors écologiques aquatiques





Source : <http://www.inondationsisgppp.fr>

Figure 1 : Sensibilité du territoire aux inondations par remontées de nappes

Annexe 2 : Documents à fournir avec le formulaire

Annexes		
Élaboration ou révision (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	<input type="checkbox"/>
	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	x
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	x
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	x



Le Maire
Jean-Michel MONTAGNE